

## **REUNION DU 30 AVRIL 2014**

L'an deux mil quatorze, le 30 avril, à 20 h 30 mn, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de **Mr Gilles COBERT**, Maire.

Etaient présents : **Mme VASSEUR.**

**Mrs LENORMAND, MALOUITRE et  
LANCOIS,  
THERASSE  
VARIN, GREBOVAL, DESGARDIN  
HAUDRECHY**

Etait absente excusée : **Mme TOUZE** donne pouvoir à **Mr  
HAUDRECHY**

Secrétaire de séance : **Mr Olivier MALOUITRE**

### **OBJET: 14-20 SUBVENTIONS COMMUNALES 2014**

Le Conseil Municipal unanime accorde les subventions suivantes pour l'année 2014

- \*-Centre Communal d'Action Sociale : 2800 €
- \*-Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural de la Haute Béthune : 160 €
- \*-Restaurants du Coeur Centre : 30 €
- \*-Club des Aînés de Bouelles : 50 €
- \*-Association La Bouellaise : 50 €
- \*-Association Loisirs et Détentes : 50 €
- \*-Anciens Combattants de Bouelles : 50 €
- \*- Coopérative scolaire de Bouelles : 50 €
- \*-Réserve pour voyage d'étude : 200 €

### **OBJET: 14-21 IMPOTS LOCAUX 2014**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux d'imposition au même niveau pour l'année 2014 : Taxe d'habitation 15.69 %, Taxe foncier bâti 8.73 %, Taxe foncier non bâti 29.76 % et C F E 15.94 %.

### **OBJET: 14-22 CONTRIBUTION AUX DIFFERENTS SYNDICATS**

Le Conseil Municipal décide de verser par contributions directes les participations au Syndicat du Bassin Versant de la Béthune, et au Syndicat du Bassin versant de l'Eaulne .

Les participations pour le SIVU et pour le SIVOS seront inscrites au budget primitif 2014.

### **OBJET: 14-23 ACQUISITION MATERIEL DE VOIRIE**

Afin de poursuivre et de maintenir l'amélioration du cadre de vie du village, notamment au niveau des espaces verts et des chemins de randonnée, sur proposition de Monsieur le Maire, un programme 160 concernant l'acquisition d'un petit tracteur agricole d'environ 40 chevaux et d'un matériel de débroussaillage est inscrit au compte 2157 avec une somme de 10752 € au BP 2014.

**OBJET: 14-24 INDEMNITES PERCEPTEUR**

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la loi 82-215 du 2 mars 1982, le décret 82-979 du 19 novembre 1982 et l'arrêté du 16/12/1983

Décide à compter du renouvellement du conseil municipal en date du 28 mars 2014, de demander le concours du receveur pour assurer les prestations de conseil et d'assistance et d'accorder au receveur au taux de 100% l'indemnité de Conseil suivant les dispositions de l'article 4 de l'arrêté du 16 décembre 1983, ainsi que le cas échéant, l'indemnité de Budget selon le barème en vigueur

Vote les dites indemnités en faveur de Mme HENRY pour l'exercice 2014 et pour les exercices suivants.

Les crédits sont ouverts dans le budget présent et seront prévus dans les budgets à venir.

**OBJET: 14-25 BUDGET PRIMITIF 2014**

Présenté par Monsieur le Maire, le budget primitif 2014 de la commune de BOUELLES équilibré en fonctionnement à la somme de 285 419 € et en investissement à la somme de 86 252 € report 2013 compris est adopté à l'unanimité par les conseillers présents.

**OBJET: 14-26 POURSUITE DES DEBITEURS DE LA COMMUNE**

Le Conseil Municipal autorise Madame le Receveur Municipal à poursuivre de façon permanente, les débiteurs de la commune de BOUELLES.

**OBJET: 14-27 DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

Le Conseil Municipal, vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délègue, au Maire, pour la durée de son mandat, les attributions suivantes :

1 d'arrêter et de modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;

2 de fixer, dans les limites d'un montant de 1000 € par droit unitaire les tarifs des droits de voirie de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics, et, de manière générale, des droits prévus au profit de la collectivité qui n'ont pas un caractère fiscal ;

3 de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenant, lorsque les crédits sont inscrits au budget

4 de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans

5 de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

6 de créer les régis comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

7 de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière ;

8 d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

9 de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à la somme de 4 600 Euros

10 de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers et experts

11 de fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes

12 de décider de la création de classe dans les établissements d'enseignement

13 de fixer les reprises d'alignement en fonction d'un document d'urbanisme

14 d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune soit titulaire ou délégataire

15 d'intenter au nom de la collectivité, les actions en justice ou de défendre la collectivité dans les actions intentées contre elle tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions.

16 de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000 € par sinistre.

17 de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant de 100 000 Euros

18 d'autoriser, pour la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Prend acte que, conformément à l'article L.2122-23 susvisé, Monsieur le Maire rendra compte à chaque réunion du conseil municipal de l'exercice de cette délégation.

#### **OBJET: 14-28 ARRACHAGE DE HAIE SUR LE TERRAIN COMMUNAL**

La haie de thuyas autour du terrain communal à proximité de la mairie est devenue envahissante, inesthétique et difficile d'entretien. Monsieur le maire propose donc d'arracher cette haie afin de replanter des essences locales beaucoup plus facile à maîtriser en volume. Dans le cadre du classement des haies de la commune, tout arrachage de haie doit faire l'objet d'une demande en mairie et doit être suivi d'une nouvelle plantation en essences locales. La demande étant conforme au règlement, le Conseil Municipal unanime autorise cette opération

#### **OBJET: 14-29 AIDE AUX VOYAGES D'ETUDE ET STAGE ONEREUX D'ECOLE**

Le Conseil Municipal accorde une aide de 40 Euros pour les voyages d'étude et stages onéreux effectués dans le cadre d'activité scolaire.

Toutefois, cette aide ne sera accordée que 2 fois au maximum dans la scolarité totale d'un demandeur.

**OBJET: 14-30 COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

Il est décidé de soumettre aux services fiscaux les noms suivants:

**TITULAIRES de BOUELLES**

**SUPPLEANTS de**

**BOUELLES**

Mr MALOITRE Olivier TH TFB TFNB  
TFNB  
Mr VARIN Olivier TH,TFB,TFNB  
Mr LANCOIS Daniel TH,TFB,TFNB  
Mr GREBOVAL Stéphane TH, TFB,TFNB  
TH,TFB,TFNB,TP  
Mr LENORMAND Achille TH,TFB,TFNB  
TH,TFB,TFNB  
Mme TOUZE Aurélie TH,TFB,TFNB  
TH,TFB,TFNB  
Mr THERASSE Laurent TH,TFB,TFNB  
TH,TFB,TFNB  
Mr HAUDRECHY Guillaume TH,TFB,TFNB  
Mr DESGARDIN Clément TH,TFB,TFNB  
TH,TFB,TFNB  
Mme VASSEUR Jacqueline TH,TFB,TFNB  
TH,TFB,TFNB

Mme TROUDE Colette TH, TFB,  
Mr SAUVAL André TH,TFB,TFNB  
Mr LOISEL Bernard TH,TFB,TFNB  
Mr DAMERVAL Joël  
Mr MALOITRE Claude  
Mr CHAPELLE Patrick  
Mme VAUTIER Nathalie  
Mr NOLE Claude TH,TFB,TFNB  
Mr MALLARD Jacques  
Mme RABOUILLE Paulette

**TITULAIRES HORS COMMUNE**

**SUPPLEANTS HORS**

**COMMUNE**Mr THILLARD Etienne, Nesle-Hodeng, TFNB  
HAUTEKIET Gilbert, Préaux, TFNB  
Mr LETELLIER Alain, Nesle-Hodeng, TFB, TFNB  
Bray, TFNB

Mr  
Mme PAINE Laure, Neufchâtel en

**OBJET : 14- 31 DECISION MODIFICATIVE DE BUDGET**

Dans le cadre de l'acquisition tracteur broyeur programme 160, une demande de subvention va être faite auprès du département sur la base des 10752 € prévu au budget. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à ouvrir un crédit supplémentaire de 3000 € au compte 2157 en dépense et au compte 132 en recette.

**AUTRES POINTS ABORDES**

Le bureau pour les élections européennes du 25 mai 2014 est établi avec les conseillers présents.

Monsieur le Maire présente un projet de voirie pour l'exercice 2015 au centre bourg et au parking de la salle polyvalente. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à engager les études et monter les dossiers de subventions auprès du Conseil Général et de l'Etat pour la DETR.

Un autre projet sera nécessaire pour la route de Cornemesnil dans deuxième temps

Un devis pour la rénovation de la toiture de la mairie d'environ 15 000 € HT a été réalisé. Sur conseil du professionnel, rien ne presse si aucune infiltration d'eau n'est constatée au niveau du grenier.

Pour le dossier bruit à la salle polyvalente et l'éventuelle insonorisation du bâtiment ou du site, Monsieur le Maire est en attente de rencontrer les services de l'A R S saisi du dossier.

Concernant l'éventuelle ouverture d'une classe au SiVOS de la Béthune, la commune de

Bouelles se tient prête à répondre à toute demande émanant du SiVOS ou des services de l'Education Nationale.

Le conseil municipal est favorable pour l'organisation d'une randonnée sur la nouvelle boucle des chemins de la commune dans le cadre des randonnées du jeudi pendant les vacances d'été.

L'entreprise DR a été relancée pour finaliser les travaux impasse du Frais Agneau

Une nouvelle relance a été mise en place pour les paiements de retard. La municipalité regrette cette récidive en plus d'un comportement quelque peu discourtois

Monsieur le maire propose l'intégration de Clément DESGARDIN à la commission animation. Mr DESGARDIN expose son projet de renouveau pour le calendrier municipal.

Monsieur le Maire demande une mobilisation plus large pour le bénévolat et précise à nouveau des pistes de travail à réaliser et les échéances de mise en place (informatique, site Internet, spectacle, cross jeunes, fête du village, Téléthon, suivi église). Les présidents des commissions sont chargés avec les personnes concernées de mener à bien ces travaux au plus tôt.

Les élus sont à nouveau solliciter pour les prises de vues (conseil, réunion, association, animation, bénévolat, autres...) afin de constituer un historique mais aussi pour constituer un support de travail ou un outil pédagogique pour les différents supports de communication.

Un compte rendu est fait des différentes élections au sein de la Communauté de communes du pays Neufchâtelois et des différents syndicats dont la commune de Bouelles est membre.

Messieurs Stéphane GREBOVAL et Clément DESGARDIN présentent aux conseillers municipaux une vue d'ensemble des différents points observés lors de leur tournée communale du 28 avril 2014.

Le Secrétaire

Séance levée à 23 H 50  
Le Maire